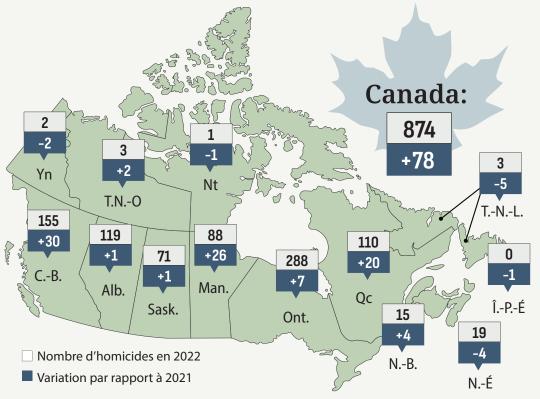


au Canada, 2022

En 2022, 874 homicides ont été déclarés par les services de police à l'échelle nationale.

Comparativement à 2021, le taux d'homicides au pays a augmenté de 8 % pour se chiffrer à 2,25 homicides pour 100 000 habitants.



En 2022...

Selon les services de police, 90 jeunes ont été accusés d'homicide en 2022, ce qui représente une hausse relativement importante par rapport à la moyenne observée au cours des 10 années précédentes (39). L'augmentation est en grande partie attribuable à une progression des affaires d'homicide impliquant de multiples auteurs présumés de moins de 18 ans.

Nombre de jeunes auteurs présumés (Taux pour 100 000 jeunes) Moyenne de 2022 2012 à 2021 90 33 (0,56)(0,46)



23 %

Les homicides attribuables à des gangs ont continué de représenter environ le quart (23 %) de tous les homicides.

Environ le quart des victimes (27 %) ont été identifiées comme **Autochtones**, ce qui représente une proportion comparable à celle de l'année précédente1.

41 %

Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont représenté 41 % de tous les homicides.





Des armes à feu ont été saisies dans le cadre d'environ 1 affaire d'homicide sur 5 (19 %) et parmi ces affaires, deux armes à feu ont été saisies en moyenne.





Les personnes identifiees comme racisées représentaient encore approximativement le tiers (31 %) de l'ensemble des victimes².

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.



Statistique

Statistics

www.statcan.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Canada

^{1.} Les Autochtones comprennent les personnes identifiées par la police comme des membres des Premières Nations (Indiens inscrits ou non), des Métis, des Inuit ou des personnes autochtones dont le groupe est inconnu.

Numéro au catalogue: 11-627-M | ISBN: 978-0-660-68258-7

^{2.} Dans cette infographie, le concept de population racisée est mesuré à l'aide de la variable « minorité visible », qui fait référence à l'appartenance ou non d'une personne à un groupe des minorités visibles aux termes de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans la Loi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».